

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 10

Artikel: Contre la liberté d'échappement libre

Autor: D.d'A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre la liberté d'échappement libre

Le bruit est bête. Il est bien une des formes de cette méchanceté que nous devons endurer de la part d'une quantité de nos contemporains, pour qui il constitue une manière de s'exprimer. Ce sont les mêmes pauvres d'esprit, d'ailleurs, qui éprouvent aussi ce besoin de vitesse, analogue au besoin de bruit, responsables l'un et l'autre de cette imbécile lueur dans les yeux, de ce masque tendu, de ce sourire de supériorité grossière, lorsque, au volant ou au guidon de quelque engin mal embouché, ils vous doublent sur telle ou telle admirable route de montagne, sur telle corniche dominant un de nos lacs, où la beauté du paysage, pourtant, devrait les inciter à plus de sérénité. Mais la vitesse a pour elle qu'elle procure une émotion où il faut bien reconnaître une sorte d'intrépidité, à laquelle il est excusable d'être sensible quand toute autre sensibilité est éteinte. Mais aucun argument de cette sorte ne peut être invoqué en faveur du bruit: il n'y a nul courage, de si basse qualité qu'il soit, il n'y a nul héroïsme, même aveugle, à faire hurler une mécanique qui n'amuse ou n'intéresse que quelques brutes dont le front, le regard et la vanité ne peuvent être comparés qu'à ceux du taureau.

En Suisse, en France, la campagne contre le bruit se développe. En dépit des protestations de plus en plus nombreuses, et qui viennent de partout, les pouvoirs publics, peut-être désarmés par l'immensité décourageante de leur tâche, ne semblent pas encore avoir pris nettement conscience de la gravité du problème. Après les avions (avons-nous fait quelque chose à Genève à ce sujet? En ce moment même, une mécanique survole à grand bruit le centre de la ville...) envahissant, sans aucun correctif apporté au bruit de leurs moteurs, le ciel de nos cités (ce qui n'est guère mieux), de nos campagnes et de nos quartiers suburbains, ce sont maintenant les hélicoptères, qui n'ont même pas le mérite d'aller vite et qui, de ce fait, font durer le plaisir.

Nous avons publié, en exergue de ce numéro, la proposition d'un délégué de la «Ligue nationale de défense contre le bruit», proposition extraite du Journal du Bâtiment. Voici encore, extraite du même journal, la lettre d'un correspondant qui ose enfin situer le problème. Notre revue, consacrée au logement, c'est-à-dire, en somme, à la joie et à la beauté de vivre, se doit de participer à toutes les actions, collectives ou individuelles, qui luttent contre ce fléau.

La Rédaction.

Un de nos amis parisiens nous communique une copie de la lettre qu'il vient d'adresser à un motocycliste dont il a la disgrâce d'être le voisin. Nos lecteurs verront que sur le ton de l'humour il touche à une question d'une grande gravité.

Monsieur et cher voisin,

Voilà de longs mois que je voulais vous envoyer cette lettre, seules mes nombreuses occupations m'ont, jusqu'à ce jour, empêché de le faire.

Je dois, en effet, à votre voisinage un réveil en musique tous les matins, à sept heures moins le quart... Il ne s'agit, malheureusement pas, de grande musique ni de musique légère, mais bien du magnifique et puissant crépitement d'un excellent moteur de motocyclette qui ébranle toutes les vitres du quartier.

Loin de moi l'idée de bannir ce mode de transport que j'ai pratiqué avec énormément de satisfaction moi-même, puisque aussi bien j'ai encore sur la conscience quelques records de courses de côte qui n'ont jamais été battus.

L'objet de cette lettre peut se résumer pour moi à vous faire réfléchir aux incidences sur le système nerveux des pauvres Parisiens, du splendide échappement libre du moteur «à explosions» dont vous êtes l'heureux propriétaire. Vous avez le juste droit d'en être fier car, si un concours devait être ouvert pour classer le bruit des motocyclettes, vous occuperiez certainement une belle place dans le peloton de tête.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Faculté, par la plume ou la voix de ses plus éminents représentants, attribue une grande partie des troubles nerveux et cardiaques des habitants des villes aux bruits provenant, en particulier, des moteurs.

Pour être modeste, supposons que les heureux Parisiens qui, comme moi, sont réveillés en musique tous les matins par le soin de votre échappement, voient seulement leur vie raccourcie d'une minute chaque fois qu'ils ont cette agréable satisfaction de se dresser sur leur séant, en sursaut.

Si nous estimons la moyenne d'occupation par maison à vingt-cinq personnes simplement, c'est cinquante personnes environ que vous réveillez tous les dix mètres de parcours, soit cinq personnes au mètre.

Comme, à chaque croisement, vous réveillez aussi perpendiculairement les heureux riverains des rues transversales, c'est à dix personnes au mètre que nous pouvons estimer les heureux bénéficiaires de vos bienfaits.

Pour peu que vous vous rendiez tous les matins à cinq kilomètres de notre quartier, c'est cinquante mille personnes qui vous sont redevables tous les jours d'un raccourcissement de vie d'une minute.

Un simple calcul vous permettra d'en déduire que, si nous avons le plaisir de cohabiter pendant la durée moyenne d'un bail de neuf ans, vous aurez sur la conscience la correspondance à cent quarante années de vie humaine, ce qui fait de vous indirectement le meurtrier bien involontaire de deux Français moyens normalement constitués.

L'objet de cette lettre n'est pas, d'ailleurs, de développer ce raisonnement, ni d'ouvrir des polémiques totalement inutiles. Je me permets tout simplement par la présente de vous offrir à mes frais l'installation d'un «silencieux» efficace, ce qui me permettra, je l'espère, d'avoir droit à nouveau à un réveil normal tous les matins, et il en sera de même pour tous les riverains de votre trajet matinal qu'il me sera ainsi agréable d'obliger anonymement.

Je vous adresse cette lettre précisément à un moment exact où je viens de perdre des amis et parents décédés de crise cardiaque «pour cause inconnue». Peut-être mon action permettra-t-elle d'éviter à un ou plusieurs riverains un incident aussi fâcheux, et je ne regretterai pas, en conséquence, d'avoir fait les frais du silencieux qui s'impose au magnifique moteur dont vous êtes l'heureux propriétaire.

Dans l'espoir que vous accepterez mon aimable proposition, je vous prie, Monsieur et cher voisin, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

D. d'A.